

Plus que jamais proche de vous !

Communiqué de presse de l'AdCV

Pour diffusion libre et immédiate

Mont-sur-Rolle, le 11 février 2022

Unification du taux d'impôt communal refusé : une bonne nouvelle pour l'autonomie des communes et la prospérité du Canton !

Comme l'a indiqué le quotidien 24 Heures dans son article 9 février 2022, « le taux unique ne convainc toujours pas. Du moins pas au parlement vaudois. La majorité de droite (PLR, UDC, Vert'libéraux) a rejeté ce mardi la proposition du POP Vincent Keller d'adopter un taux d'impôt unique pour les communes (79 contre, 62 pour et 1 abstention). »

L'AdCV se félicite de cette sage décision qui permet aux communes de conserver leur autonomie et leurs particularismes.

Le taux unique n'est qu'un miroir aux alouettes, qui ne tient aucun compte de la réalité sur le terrain. Toutes les communes ne sont pas de la même taille, n'ont pas les mêmes besoins, ni les mêmes contribuables et la solidarité entre elles peut parfaitement être assurée au travers de la péréquation intercommunale, qui corrige largement les disparités existantes. La péréquation est principalement alimentée par des communes ayant la chance d'avoir de bons contribuables grâce notamment à des taux d'impôt relativement bas. Il est bien évident que si ces communes devenaient moins attractives et perdaient ces contribuables aisés, elles auraient moins d'argent à partager avec les communes moins bien nanties et les recettes fiscales cantonales diminueraient également. Il en résulterait un appauvrissement généralisé de tout le Canton

Certains députés ont notamment souligné que l'autonomie communale n'était qu'un "leurre", car les communes sont privées de ressources financières.

Ce constat est correct : l'autonomie des communes est fortement restreinte par le manque de moyens financiers, lequel s'est régulièrement aggravé ces dernières années. Cependant, le remède ne se trouve pas dans l'instauration arbitraire d'un taux unique. Pour comprendre cette situation, il faut en effet en chercher la cause, laquelle tient principalement en la charge excessive que fait peser la facture sociale (cohésion sociale) sur les communes. La presse et notre Association en ont fait état à plusieurs reprises, le Canton dispose d'importantes réserves financières, il n'a pratiquement plus de dettes et année après année, ses comptes sont systématiquement bien meilleurs qu'annoncés dans ses budgets. Par ailleurs, il décide seul de la politique sociale. Les communes n'ont pas droit au chapitre dans ce domaine. Il lui appartient donc de prendre à sa charge la facture sociale, selon le principe de « **qui commande paie** » et des modalités qui pourraient, par exemple être une bascule de points d'impôt des communes vers le canton comme celle proposée par l'initiative « SOS Communes ». Ce rééquilibrage financier permettrait aux communes - sans avoir à subir la tutelle de l'Etat que d'aucuns veulent lui imposer - de recouvrer toutes leurs capacités d'action en faveur de leurs citoyens. A la suite de cela, la Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise (NPIV) simplifiée pourrait enfin être conçue et mise en œuvre.

Contact: Michel Buttin, Président de l'AdCV, 078 923 00 55